

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°14-2022

Date de convocation :
28/02/2022

Date d'affichage :
14/03/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 10**

**Pour : 11
Contre : 0
Abstention :**

Objet : Délibération
relative à l'organisation du
temps de travail des
agents

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

Étaient présents : M. BOULET Bernard M. LEGRIS Cyril, Mme SINOQUET Valérie, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme MEULIN Maryline Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, et Mme KIENZEL Delphine.

Étaient absent, Pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET ;

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

VU le courrier de la Préfecture mettant en demeure la commune ;
Considérant que les saisines sont en cours d'instruction auprès du Comité Technique du Centre de Gestion de la Somme ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les agents ne bénéficient pas de régimes dérogatoires.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour entériner l'effectivité de l'organisation du temps de travail au sein de la collectivité sur une durée annuelle légale de travail de 1607 heures. M. le Maire indique que la délibération ne peut être entièrement valable sans l'avis préalable du Comité Technique. Le sujet sera débattu lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Adopte sur le principe le projet de délibération,

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Régis SINOQUET**


